



Organisation der Arbeitswelt Medizinischer Masseur
Organizzazione del mondo di lavoro dei massaggiatori medicali
Organizaziun dal mund da lavur dals massaders medicinalis
Organisation du monde de travail des masseurs médicaux



verband der medizinischen masseure schweiz
associazione svizzera dei massaggiatori medicali
association suisse des masseurs médicaux



Schweizerischer Verband der Berufs-Masseure
Fédération Suisse des Masseurs Professionnels
Federazione Svizzera dei Massaggiatori Professionali
Federaziun Svizra dals Massaders Professionalis

Tarif 590 – facturation uniformisée des prestations ambulatoires de médecine complémentaire LCA

Généralités

Il y a quelques années, le «Groupe des assureurs de médecine complémentaire» (CONCORDIA, CSS, GROUPE MUTUEL, HELSANA, SANITAS, SWICA et VISANA) ont créé le Tarif 590 pour la facturation des prestations ambulatoires de médecine complémentaire. Jusqu'à présent, peu de thérapeutes appliquaient ce tarif qui gagnera cependant de l'importance dès le 1^{er} janvier 2017.

Au cours de ces derniers mois, le «Groupe des assureurs de médecine complémentaire» et les organisations professionnelles de la médecine complémentaire dont aussi l'Oda MM, ont défini l'interprétation du Tarif 590. Le but du Tarif 590 est une facturation uniformisée et transparente des prestations par les thérapeutes.

Un délai transitoire d'une année commencera au 1^{er} janvier 2017. Durant ce délai, les thérapeutes pourront adapter leurs factures de prestations selon le Tarif 590 et le formulaire de facturation y relatif.

Changements pour les Masseuses médicales et Masseurs médicaux avec brevet fédéral

Les Masseuses médicales et Masseurs médicaux avec brevet fédéral ne sont pas concernés par des changements importants. Le changement le plus important concerne la facturation précise et transparente par périodes de 5 minutes. Le Tarif 590 englobe les méthodes principales prévues par le profil professionnel des Masseuses médicales et Masseurs médicaux avec les chiffres tarifaires suivants :

1025	Massage du tissu conjonctif
1039	Électrothérapie
1052	Massage des zones réflexes du pied
1058	Hydrothérapie
1062	Massage classique (thérapeutique)
1066	Drainage lymphatique (manuel)
1121	Cataplasmes / enveloppes / fango

S'y ajoutent comme **nouvelles positions de facturation** :

1200	Anamnèse / bilan / diagnostic / constatations médicales
999	Les prestations contenues dans aucun des tarifs stipulés (p.ex. consultation manquée, conseil téléphonique, rapports médicaux, etc.) <i>Il s'agit d'une position avec texte explicatif. Chaque assureur peut décider sur le remboursement de ces prestations.</i>

Modèles de facturation

Le nouveau formulaire de facturation peut être téléchargé sous forme de modèle PDF auprès des centres d'enregistrement dans la zone réservée aux membres. Certains fournisseurs de logiciels de cabinet ont déjà adapté leurs programmes.

De plus amples informations

Circulaire du Groupe des assureurs, directives et FAQ (cf. www.oda-mm.ch)

vdms-asmm : info@vdms.ch / 062 823 02 70

FSMP : info@svbm.ch / 081 723 05 55

Secrétariat général Oda MM : info@oda-mm.ch / 041 926 07 82